

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2011, à 19h30
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent : George Calder, conseiller siège no 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur
Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron
est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par le maire Luc Lamond. La
directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire demande d'ajouter les items 7 c) contrat de travail- directrice générale et
7 d) Contrat de travail- inspecteur. Les membres du conseil ont pris connaissance
de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.197

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté avec les modifications apportées.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le maire, Luc Lamond informe les élus que le montant payé dans la résolution
CM 2011.11.188 est de 85 488\$.

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la
séance ordinaire du 10 novembre 2011.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.198

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre, tel que
présenté avec la mention ci-dessus.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes mensuels

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes
mensuels.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des
conseillers :

CM 2011.12.199

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 10197 à 10242, les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 114 270,09\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) Lecture et adoption du règlement 107-6

RÈGLEMENT NO 107-6

Modifiant le règlement 107-5 concernant le traitement des élus municipaux

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le traitement des élus municipaux suivants les articles 7, 8, 9 et 10 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2011 ;

Attendu que l'avis de motion a été affiché tel que prescrit par la Loi sur le traitement des élus ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Charlebois résolu à l'unanimité* :

CM 2011.12.200

QUE le Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE

L'article 2, du règlement numéro 107-5 concernant la fixation de la rémunération de base est remplacé par l'article suivant :

«ARTICLE 2.

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2012 et les exercices suivants.»

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DE BASE

L'article 3, du règlement numéro 107-5 concernant la rémunération de base est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«ARTICLE 3

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 18 000\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 000\$.»

ARTICLE 4. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS

L'article 4, du règlement numéro 107-5 concernant le tableau des rémunérations et allocations est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«ARTICLE 4.

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses annuelles prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.»

Suite... Lecture et adoption du règlement 107-6

			Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	Actuel	2011	10 000\$	5 000\$
	Proposé	2012	12 000\$	6 000\$
Conseiller	Actuel	2011	3 333\$	1 667\$
	Proposé	2012	4 000\$	2 000\$

ARTICLE 5.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale.

* La voix favorable du maire est comprise dans l'unanimité de voix favorable exprimée.

b) Lecture et adoption du règlement 140-2

Modifiant le règlement 140 pour ajouter un article concernant l'entretien des chemins et des trottoirs en hiver.

Attendu que le conseil municipal désire diminuer les risques de dommages concernant le déblaiement des chemins, des rues et des trottoirs sur le territoire de la municipalité ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère France Robillard Pariseau, à la séance ordinaire du 10 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.201

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 140-2, ce qui suit :

Article 1.

Le préambule fait partie du règlement.

Article 2.

Lors du déblaiement et ou de l'élargissement des chemins, des rues le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal et ou les personnes et ou entreprises affectées à l'entretien des chemins en hiver, à pousser et ou à souffler la neige sur les propriétés privées situées en bordure desdits chemins. Les travaux devront être réalisés de façon à réduire les risques d'endommagement à la propriété privée.

Article 3.

Les trottoirs situés le long du chemin du village seront déneigés et sablés afin d'être ouverts pour l'utilisation des piétons.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale

c) Lecture et adoption du règlement 144-1

Modifiant le montant de remboursement des dépenses

Attendu que la loi sur le traitement des élus municipaux prévoit le remboursement des dépenses au chapitre III, de la Loi ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Françoise Tassé lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2011 ;

EN conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.202 QUE le conseil municipal décrète et statue par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2.

L'article 5, du règlement numéro 144 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«Article 5.

Tout élu municipal dûment autorisé, au préalable a droit au remboursement des dépenses selon le tarif fixé, comme suit :

- a) Frais de déplacement lors de l'utilisation de son véhicule :
0,45\$ par kilomètre parcouru
- b) Frais de repas :
 - Petit déjeuner : 15,00\$
 - Diner : 25,00\$
 - Souper : 40,00\$
- c) Frais divers 17,00\$ / jour avec hébergement»

Article 3.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale

d) Entente inter municipale- Service de protection incendie

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Seize-îles désire renouveler l'entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service pour le Village et le lac des Seize-Îles ;

Considérant que la municipalité de Montcalm offre ce service en collaboration avec la municipalité d'Huberdeau ;

Considérant que le conseil municipal est très satisfait de cette coopération ;

Considérant que l'entente inter municipale sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.203

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité l'entente inter municipale relative à la protection contre incendie et prévoyant la fourniture de service pour le Village et le lac des Seize-Îles, pour une période de cinq (5) ans, selon le tableau suivant :

Année	Montcalm	Huberdeau
2012	8 082\$	8 082\$
2013	8 244\$	8 244\$
2014	8 408\$	8 408\$
2015	8 576\$	8 576\$
2016	8 748\$	8 748\$

e) Modification de la programmation autorisée- Taxe d'accise

Considérant que le conseil municipal a approuvé la programmation de travaux de voirie locale 2010-2013 dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Considérant que le conseil municipal désire modifier la programmation des travaux de voirie pour ajouter le quai central, sur le chemin du Village;

Considérant que le coût pour la construction et de l'aménagement des quais au Sud, sur le chemin Millette, s'est avéré inférieur à la prévision budgétaire pour ce projet ;

Considérant que la somme économisée permettrait de faire réparer le quai central (ancien quai fédéral) sur le chemin du Village ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.204

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à compléter une nouvelle demande auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour modifier la programmation des travaux dans le dossier 977055, pour y inclure le quai central.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Fermeture du bureau- Fêtes

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.205

DE fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 26 décembre 2011 jusqu'au 4 janvier 2012 inclusivement.

b) Travaux de fossés- chemin Tassé

Considérant que le remplacement d'un ponceau et des travaux de fossés étaient nécessaires sur le chemin Tassé afin de réduire les risques d'accident ;

Considérant que le coût de remplacement du ponceau est de 1620\$, taxes en sus, sera remboursé par la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant que le coût pour le creusage des fossés est de 1 135\$, taxes en sus ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.206

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement total des travaux et de transmettre la demande de remboursement du ponceau à la MRC des Pays d'en-Haut, après recommandation de l'inspecteur.

c) Contrat de travail- directrice générale

Considérant que le contrat de travail liant Madame Luce Bergeron, directrice générale, et la Municipalité prend fin le 31 décembre 2011,

Considérant que le Conseil municipal désire réviser et renégocier certains aspects et certains termes du contrat,

Par ces faits, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.207

DE MANDATER le maire, Luc Lamond, ainsi que le conseiller Denis Charlebois,

- pour négocier pour et au nom de la Municipalité un nouveau contrat de travail ayant pour effet de lier la Municipalité et Madame Bergeron. Ce nouveau contrat de travail devra respecter la politique administrative et salariale de la Municipalité et être dûment approuvé par le Conseil municipal avant sa signature et sa mise en application par les deux parties ;
- pour informer officiellement Madame Bergeron de cette démarche.

d) Contrat de travail - l'inspecteur en bâtiment, en voirie et en environnement

Considérant que le contrat de travail liant Monsieur Hakim Hani, inspecteur en bâtiment, en voirie et en environnement, et la Municipalité prend fin le 31 décembre 2011,

Considérant que le Conseil municipal désire réviser et renégocier certains aspects et certains termes du contrat,

Par ces faits, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.208

DE MANDATER le maire, Luc Lamond, ainsi que Monsieur Denis Charlebois, conseiller municipal :

- pour négocier pour et au nom de la Municipalité un nouveau contrat de travail ayant pour effet de lier la Municipalité et Monsieur Hakim Hani. Ce nouveau contrat de travail devra respecter la politique administrative et salariale de la Municipalité et être dûment approuvé par le Conseil municipal avant sa signature et sa mise en application par les deux parties ;
- pour informer officiellement Monsieur Hakim Hani de cette démarche.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets. Le maire a profité de l'occasion pour présenter la nouvelle version de la carte du territoire de la municipalité exécuté par monsieur Hakim Hani.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est donnée aux citoyens.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.12.209

De lever la séance ordinaire, il était 20h33

Luc Lamond
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale

LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2011

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Hydro-Québec	Éclairage des rues - centre	10197	2 220.33 \$
H. Dagenais & fils	Bois / clous pour patinoire	10198	534.29 \$
Sylvie Dupuis	Soutien Comptabilité	10199	175.00 \$
Visa Desjardins	Formation FQM - fournisseurs	10200	74.05 \$
Bell Mobilité	Téléavertisseurs	10201	8.85 \$
Soc. Canadienne des Postes	Lettres recommandées	10202	64.53 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	10203	42.50 \$
loisirs du Lac-des-Seize-Îles	Don au loisir / tours cycliste erreur	10204	100.00 \$
Ressources communautaires Sophie	Subvention camp de jour	10205	500.00 \$
loisirs du Lac-des-Seize-Îles	Don pour dépouillement/arbre de Noël	10206	100.00 \$
Corporation des officiers municipaux	Inscription formation	10207	273.42 \$
Les entreprises Landco Inc.	Construction du Pavillon	10208	85 498.00 \$
Bell Canada	Centre - débarcadère - organismes	10209	554.80 \$
Bell Canada	Cellulaire	10210	47.97 \$
Pierre Mercil	Trappage de Castors	10211	240.10 \$
La Coop Ferme du Nord	Huile - centre	10212	1 020.61 \$
Soupe populaire Saint-Sauveur	Repas Soupe populaire	10213	212.50 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2011			91 666.95 \$
George Calder	Déplacement - formation	10214	35.10 \$
Christiane Lamont	Entretien ménage	10215	210.00 \$
Pierre Millette	Déplacement	10216	74.25 \$
Annulé		10217	
Garage Gémont	Contrat neige et sablage Village	10218	3 689.52 \$
Bernard Bissonnette ent. Général	Contrat neige et sablage sud	10219	2 887.26 \$
Christiane Lamont	Déplacements - dépôt	10220	24.75 \$
Luc Lamond	Déplacement	10221	47.00 \$
Revenu Québec	Déduction à la source - novembre 2011	10222	3 277.43 \$
Revenu Canada	Déduction à la source - novembre 2011	10223	1 410.73 \$
Luce Bergeron	Déplacements	10224	150.30 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 8 DÉCEMBRE 2011			11 806.34 \$
DÉPÔTS DIRECTS		# de dépôt	
Dépôts directs au 30 novembre 2011		503410 @ 503427	9 064.91 \$
Dépôts directs au 4 décembre 2011		503428 @503430	1 731.89 \$
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			10 796.80 \$
DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2011			
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	NO CHÈQUE	MONTANT
Biofilia consultant en environnement	Plan directeur en environnement	10225	24 474.51 \$
Chauffage Patrick Duffour	Entretien annuel fournaise	10226	142.35 \$
Corporation Sun Média	Avis public / rapport du Maire#	10227	587.56 \$
Équip.de bureau R. Légaré Ltée	Location du copieur	10228	145.82 \$
Gestion informatique P. Perron	Réseau sur portables élus	10229	266.30 \$
Groupe King Inc.	Plastification documents	10230	7.69 \$
H. Dagenais & fils	fourniture bouées / lumières Noël	10231	357.25 \$
J Raymond Couvreur	Réparation toiture grande Salle	10232	5 354.48 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Aliments / Essence	10233	65.19 \$
Toilette Québec	Location toilette stationnement	10234	142.41 \$
Luce Lamond	Déplacements	10235	77.85 \$
M.R.C. des Pays-D'en-Haut	Mise à jour - Tenue de rôle	10236	1 146.10 \$
Petite Caisse	Timbre / aliments	10237	91.64 \$
Pierre Millette	Travaux municipal	10238	1 297.50 \$
Prévost, Fortin & d'Aouts avocats	Service juridique	10239	2 554.19 \$
S.C.A. des fermes du Nord	Huile - centre	10240	838.97 \$
Ville de Ste-Adèle	Dossier soumis	10241	164.78 \$
Vitrierie des monts	Réparation vitre présentoir sud	10242	63.79 \$
TOTAL DE LA LISTE D'ACHAT			37 778.38 \$
Total des déboursé au 30 novembre 2011			91 666.95 \$
Total des déboursé au 1 décembre 2011			11 806.34 \$

Dépôts directs au 30 novembre 2011	9 064.91 \$
Dépôts directs au 1 décembre 2011	1 731.89 \$
Grand Total :	114 270.09 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.